

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR CONCEPTEUR)



PROGRAMME DE FORMATION



Public cible :

Tous les salariés intervenants directement à proximité des réseaux aériens ou enterrés. 4 à 10 personnes maximum



Modalités et Délais d'accès :

Entrée en formation sur date programmée dès contractualisation



Pré-requis :

Formation accessible sans pré-requis



Durée :

7h - 1 jours



Châlons en Champagne, Reims, Charleville-Mézières, Troyes, Chaumont, Saint-Dizier.



Inter-entreprise :

Préparation : 250€ HT

Sans préparation : 60€ HT

Intra-entreprise : nous contacter à commercial@almea-formations.fr

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Être capable à l'issue de la formation :

- Identifier les différentes composantes des réseaux et les conséquences d'un dommage.
- Connaître la réglementation en cours et les niveaux de responsabilité.
- Préparer une intervention à proximité des réseaux et appliquer les procédures en cas de situation dégradée.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Formation en présentiel
- Mise en situation
- Supports audiovisuels, animation de groupe, remise de documents

PROGRAMME DE FORMATION :

- Rôles, missions et responsabilités de chacun dans l'organisation et le suivi des chantiers
- Analyse des risques liés aux réseaux existants et à construire, et mesures de prévention
- Préparation des projets de travaux
- Procédures de prévention en amont du chantier
- Sensibilisation, information et transmission des instructions à l'encadrement
- Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage
- Gestion des aléas en cas de découverte de réseaux

MOYENS D'ÉVALUATIONS DES ACQUIS :

- Quizz, étude de cas
- Délivrance d'une attestation de formation.
- L'autorisation doit être renouvelée tous les 5 ans.

TAUX DE RÉUSSITE SESSION 2025 : 100 %